



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1393

Lancement de l'opération 60022017 "Cimetières - Réseaux d'eau 2021-2026" et affectation partielle de l'autorisation de programme 2021-1, programme 20012

Direction des Cimetières

**Rapporteur** : M. HUSSON Nicolas

**SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 9 DECEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 23 DECEMBRE 2021

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme DE LAURENS (pouvoir à Mme DUBOT), M. VIVIEN (pouvoir à Mme PRIN), M. EKINCI (pouvoir à Mme DUBOIS BERTRAND), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), Mme CABOT (pouvoir à M. REVEL), Mme FRERY (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme PALOMINO)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2021/1393 - LANCEMENT DE L'OPERATION 60022017 "CIMETIERES - RESEAUX D'EAU 2021-2026" ET AFFECTATION PARTIELLE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME 2021-1, PROGRAMME 20012 (DIRECTION DES CIMETIÈRES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 1 décembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 du 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le vote du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Cimetières - Réseaux d'eau ».

Par délibération n° 2021/1204 du 18 novembre 2021, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de la « Conservation du patrimoine cimetières 2021-2026 » n° 2021-1, programme n° 20012.

La Direction des cimetières est chargée de la gestion des 7 cimetières dont la ville est propriétaire à savoir :

- Ancien cimetière de la Croix-Rousse - ensemble immobilier 04044 ;
- Nouveau cimetière de la Croix-Rousse - ensemble immobilier 04033 ;
- Cimetière de la Guillotière - ensemble immobilier 07019 ;
- Nouveau cimetière de la Guillotière - ensemble immobilier 08021 ;
- Ancien cimetière de Loyasse - ensemble immobilier 05070 ;
- Nouveau Cimetière de Loyasse - ensemble immobilier 05071 ;
- Cimetière de Saint-Rambert - ensemble immobilier 09047.

Ces cimetières disposent de réseaux d'eau vieillissants et répondant mal aux besoins d'exploitation. A titre d'exemple, ils disposent de peu de vannes de coupure ou disposent d'équipements vétustes ne permettant plus d'isoler correctement certaines zones. Par ailleurs un manque de connaissance de ces réseaux nuit à leur bon repérage.

Nombres d'équipements sont à moderniser en particulier certaines bornes fontaines.

La consommation moyenne de la totalité des sites est de l'ordre de 20 000 m<sup>3</sup> par an pour une dépense moyenne d'environ 60 000 € par an. Toutefois des disparités par sites sont constatées au gré des fuites. Ces désordres peuvent occasionner d'importantes dépenses supplémentaires jusqu'à plus de 20 000 € par an sur un seul site.

Au regard de la configuration des réseaux, des contraintes liées aux nécessaires continuités de service, les mesures curatives et compensatoires sont difficiles à mettre en œuvre. Il convient de rénover les tronçons les plus vétustes, et d'équiper en vannes et sous-comptages ces réseaux. Un diagnostic approfondi permettra de prioriser les premiers travaux.

Cette opération de 400 000 € sera à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Conservation du patrimoine Cimetières 2021-2026 » n° 2021-1, programme n° 20012.

Les marchés de travaux, de coordination santé prévention sécurité, de contrôle technique et autre marchés d'études seront attribués conformément à la réglementation relative aux marchés publics.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les délibérations n° 2021/584 du 25 et 26 mars 2021 et n° 2021/1204 du 18 novembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil des 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Urbanisme - Nature en ville - Sûreté ;

### **DELIBERE**

- 1- Le lancement de l'opération n° 60022017 « Cimetières – Réseaux d'eau 2021-26 » est approuvé. Cette opération est à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme 20012.
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon sur le programme 20012, AP 2021-1, opération 60022017 et imputée aux chapitres 20, 21, 23 et autres, fonctions 025 et autres, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :
  - Année 2022 : 40 000 €;
  - Année 2023 : 80 000 €;
  - Année 2024 : 80 000 €;
  - Année 2025 : 80 000 €;
  - Année 2026 : 120 000 €
- 3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET